

ASRO

association
des salles de réunions
ouvrières

rue des Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève
+41 22 731 87 07
admin@asro1918.org
IBAN CH1409000000173383029

27/05/2025 note assemblee mardi 27 mai

Présent-e-s: BADEL Balmain CGAS; DAMARY Martin SSP-VPOD; FISCO Antonio syndicom; LELONG Aurélie SEV-regional; MORETTI Bruno SEV-TPG retraités; Claude REYMOND administrateur ASRO; WOODTLI Chantal km207.
Excusé-e-s: ; BAILAT Ariane MBK; CLEMENCE Alain SSP-VPOD; MAISON Leslie SEV-TPG.

1.

le Président Antonio FISCO ouvre l’assemblée à 10h00, les personnes présentes énoncent leur qualité, l’ordre du jour est accepté sans annonce de divers.
2.

le **procès-verbal** de l’Assemblée jeudi 7 novembre 2024 est adopté.
- 3/a

l’administrateur Claude REYMOND signale les charges non réparties en 2024 et dont les 4’632.85 CHF ont été absorbés par les comptes y relatifs; énonce les amortissements planifiés en 2024 et ceux effectués pour 2025; invite à constater que les coûts en matière de communication + d’affranchissement au 30 avril (premier quadrimestre) - respectivement de 76.80 CHF et de 1’368.40 CHF, pourront sans doute être assumés par la trésorerie (comme permet de l’envisager le résultat du premier quadrimestre de +2’956.65 CHF) avant leur facturation annuelle réalisée en janvier 2026;
- 3/b

l’assemblée renonce à la lecture de la déclaration de l’administrateur concernant les comptes 2024 puisque ses membres en ont déjà pris connaissance, et accepte d’entrer en matière sur sa proposition à l’assemblée;
- 3/c

le rapport de la commission de révision (personnes en charge de la vérification des comptes) est accepté à l’unanimité en tenant compte du message de l’administrateur du 16 mai 2025;
- 3/d

l’assemblée accepte à l’unanimité les comptes post-révision avec les corrections proposées par l’administrateur et pour lesquels les impressions du 16-05-2025 attestent pour le compte postal 14’722.02 CHF, un compte de fortune de 31’122.56 CHF après une perte établie à -4’932.71 CHF. Cela étant, l’assemblée donne décharge à l’administrateur et au Conseil d’administration.
4.

élection du Conseil : l’assemblée a pris acte des **2 démissions de vérificateur/trice**; Martin DAMARY qui exerce le mandat de vérificateur auprès de trois autres associations s’annonce disposé à renoncer à la vice-présidence pour assumer le mandat de vérificateur. Antonio signale que le caissier syndicom a été interrogé mais qu’il ne souhaite pas s’impliquer. Claude avait suggéré qu’ASRO participe à la moitié des frais d’un cours Movendo portant sur l’approfondissement de la comptabilité double des personnes intéressées par le mandat de vérificateur, ce qui est accepté avec la contrainte que celles-ci s’obligent à exercer le contrôle de nos comptes pendant trois exercices consécutifs. Aurélie LELONG et Balmain BADEL annonce leur intérêt pour suivre des cours de cette nature: on protocole que **«les jeunesses se préparent en suivant une formation** (lundi 29 et mardi 30 septembre ?) et que des candidatures seront proposées à l’assemblée d’automne.
Claude explique avoir rédigé la **procédure pour la tenue et la vérification des comptes** consécutivement aux erreurs survenues pour l’exercice 2024, d’une part pour expliquer la cotation des pièces justificatives et pour suggérer une marche à suivre de vérification précautionneuse (inspirée des recommandations du canton de Berne et de Vaud pour leurs associations subventionnées). Evidemment, le document est perfectible.

Il n’y a pas de point 5.

6.

la maintenance informatique du SEV-TPG est réalisée par un délégué, celle du SSP par une entreprise qui collaborait avec Claude BRIFFOD, la CGAS collabore avec Itopie. Claude pense qu’on pourrait conclure un contrat de maintenance sur les sites web + application «next» calendrier et lorsqu’une intervention est commandée par un membre ASRO en sus de ce type de travail le temps passé serait facturé en régie à celui-ci. **Balmain interroge Itopie** dans ce sens puisque cette société s’occupant plutôt du hard (matériel) travaille également avec des experts sur différents logiciels.
7.

Claude présente son analyse du devis fournis par FluxGroup pour DreanMachine: son offre comprenant routeur + switch + 2 bornes wifi + 1 câble UACC-DAC et 1 câble UACC-RJ45 + 1 disque dur 2TB nous coûterait 2’061 CHF et remplacerait le matériel Swisscom loué actuellement et annuellement pour 2’112 CHF. La dernière partie du devis portant sur une installation de cameras pour remplacer l’actuel PassOtel, nécessitant de gros frais de tirage de lignes, peut être ignorée. Effectivement si plusieurs collègues se satisfont du «mécanisme actuel», l’assemblée demande à ce **qu’une seconde offre soit établie avec le strict nécessaire**, et décide que le Conseil a la compétence d’ordonner l’installation de nouveaux équipements si celle-ci ne dépasse pas substantiellement les montant annoncés précédemment, sinon on procèdera par une consultation des membres de l’assemblée. Aurélie a découvert que parfois le Forum peut **commander au PassOtel en «entrée libre»** limitée pour ses expositions: l’assemblée remercie l’administrateur d’entreprendre auprès de la Gérance immobilière de la Ville de Genève une démarche pour l’obtention par ASRO d’une faculté identique à celle accordée au Forum.
8.

pour une **formation sur l’usage de l’assembleuse-plieuse Koelliker** l’administrateur demande à la société des propositions pour ce faire après le Jeune genevois.
9.

l’assemblée accepte à l’unanimité de satisfaire la demande de la CGAS, soit que Swisscom distingue la facturation des prestations courantes [internet + liaisons téléphoniques IP] de celles de l’abonnement CGAS +41 79 858 84 30 avec envoi de cette dernière à info@cgas.ch pour règlement - **cette facture distincte portera sur l’ensemble de coûts, soit abonnement et frais de communication**. L’administrateur sollicitera dans ce sens le fournisseur concerné.

X. Divers : notre prochaine assemblée se tiendra le **mardi 18 novembre de 10h à 12h**, on y traitera à tout le moins **ce qui est reporté aujourd’hui**: à savoir a) mise à jour des usages forfaitaires de rémunération annuelle des fonctions statutaires et introduction de jetons de présence, b) l’usage partagé entre les membres de la cave pour l’entrepôt de leurs archives.

Pour répondre aux questionnements de Bruno MORETTI, l’administrateur rappelle la réponse de la GIM sur le **remplacement des fenêtres dans l’immeuble Terreaux du Temple : prévu de mars 2026 à février 2027**, le bâtiment étant en cours de classement architectural.
Par ailleurs, concernant la pose d’une plaque en dessus de chacun des panneaux d’affichage dans la rue des Terreaux et partagés avec le Forum, nous avons présenté trois devis et nous attendons de ce dernier un OK de prise en charge pour la moitié de 583.75 CHF (la pose étant réalisée par Claude).

Le Président lève l’assemblée à 12h02.

Soumis en première lecture jusqu’au 3 juin 18h00 aux personnes présentes.
Procès-verbal réalisé par Claude 27-05-2025 avec mise à jour le 4 juin.

2025-05-27asro_assemblee note assemblee mardi 27 mai.pdf